



ACCÈS AU DROIT

ACCUEIL, ÉCOUTE, INFORMATION, ORIENTATION

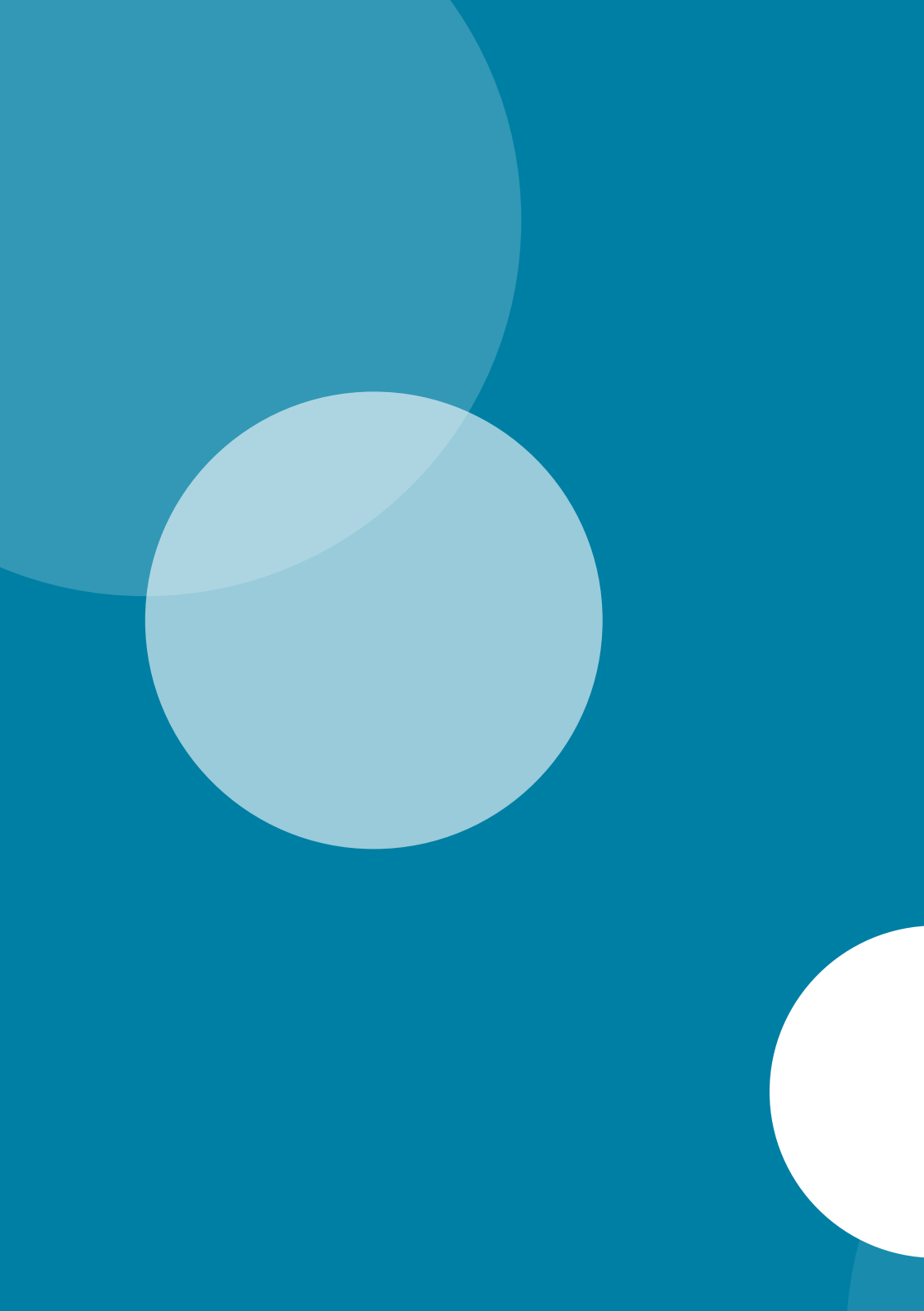


Ville labellisée Point d'Accès au Droit





LE POINT D'ACCÈS AU DROIT	p.5
VICTIMES & AUTEURS D'INFRACTIONS	p.9
Victime mineure	p.10
Victime d'infractions pénales	p.11
Liens utiles	p.12
Accompagnement des auteurs violents	p.13
Victime de violences conjugales	p.14
Liens utiles	p.16
Conciliation / Médiation	p.16
DROITS DU CITOYEN	p.19
Permanences de droit :	p.20
Droit général	p.20
Droit du travail	p.20
Droit des étrangers	p.21
Droit du logement	p.23
Droit civil / Droit de la famille	p.24
Autres permanences :	p.25
Aide aux démarches administratives / écrivain public	p.25
Consommation / Gestion budgétaire	p.25
Accès à la santé	p.26
Accès au numérique	p.26
Liens utiles :	p.27
Ville de Rueil-Malmaison	p.27
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville	p.27



The background is a solid teal color. There are two white circles: one in the top right corner and one in the bottom left corner. Additionally, there are two larger, semi-transparent teal circles that overlap the white circles and extend towards the center of the page.

LE POINT D'ACCÈS AU DROIT

QU'EST-CE QU'UN POINT D'ACCÈS AU DROIT (PAD) ?

Le **Point d'Accès au Droit** est un lieu d'accueil gratuit, permanent et confidentiel apportant une information de proximité sur les droits et devoirs des citoyens. Il réunit en un même lieu des professionnels du droit ou associations spécialisées capables d'apporter des réponses à toutes les questions juridiques et administratives.

QUELLES SONT LES MISSIONS D'UN PAD ?

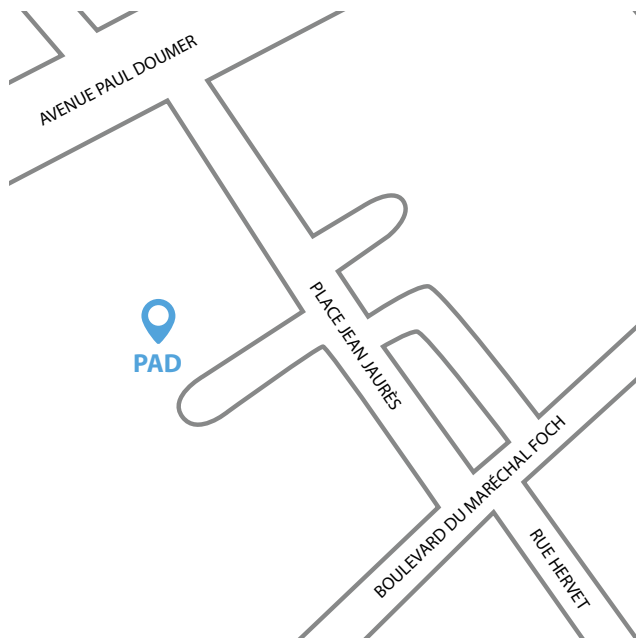
- **Accueillir** tout citoyen en demande d'informations sur l'exercice de l'un de ses droits ;
- **Écouter et orienter** vers des services, organismes ou tous professionnels chargés de mettre en œuvre ses droits ;
- **Informé sur les droits** en matière du travail, du logement, de la consommation ...
- **Aider pour les démarches administratives** et assister dans la rédaction de courriers ou d'actes juridiques nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation.



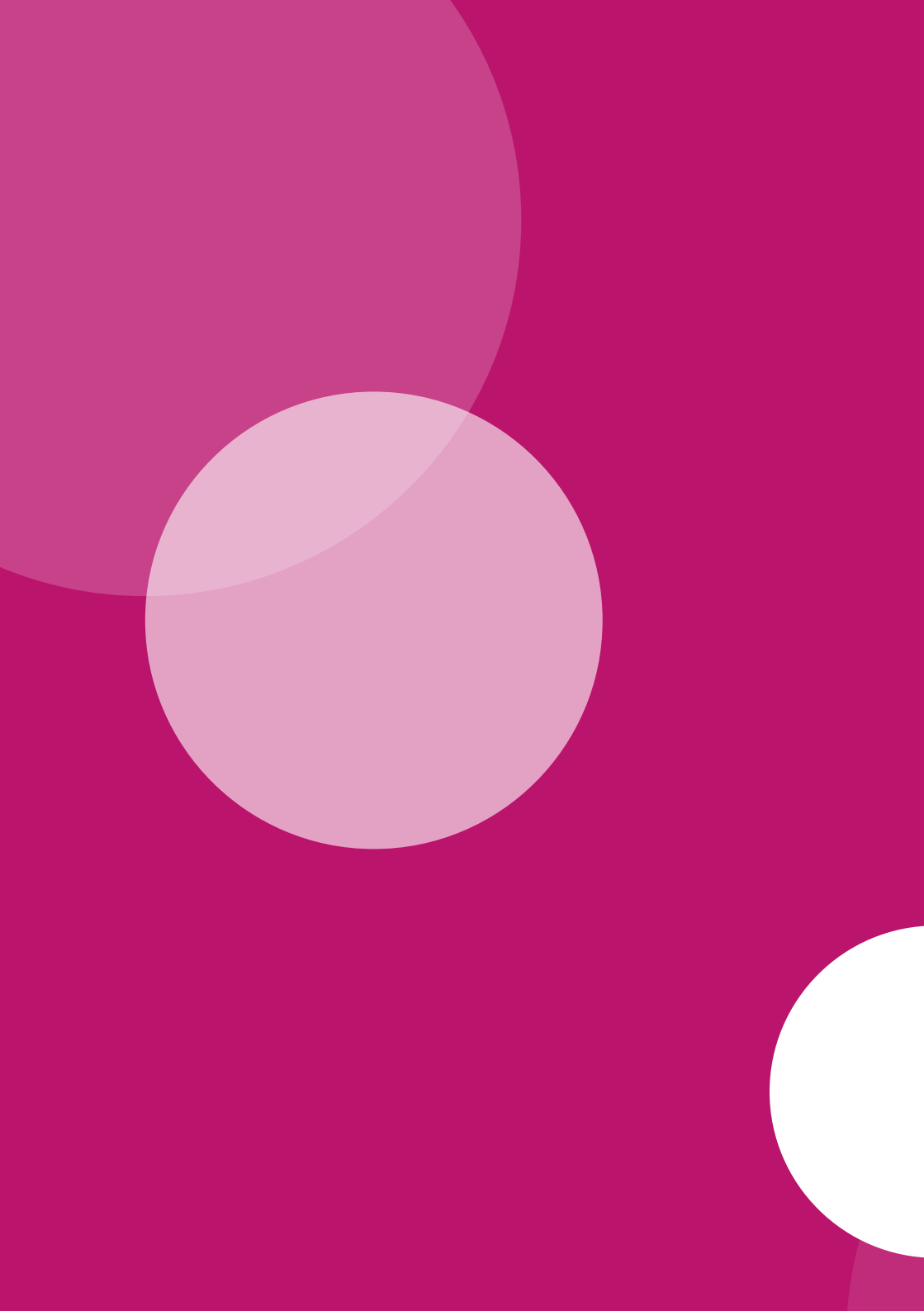
OÙ TROUVER VOTRE PAD SUR LA VILLE ?

Le PAD de la ville de Rueil-Malmaison est situé géographiquement au Centre Communal d'Action Sociale.

📍 2 place Jean-Jaurès, 92500 Rueil-Malmaison.



Toutes nos permanences PAD signalées par cette pastille : **PAD**





**VICTIMES
& AUTEURS
D'INFRACTIONS**

AIDES AUX VICTIMES & ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS

EN CAS D'URGENCE, VEUILLEZ CONTACTER LE 17

Si vous êtes victime d'une infraction pénale, vous avez la possibilité de porter plainte auprès de la Police nationale, **dans le commissariat de votre choix.**

VICTIME MINEURE

Enfance en Danger :

Service National enfance maltraitée

☎ **n° vert 119**

🌐 <https://www.allo119.gouv.fr/recueil-de-situation/>

Écoute enfance Hauts-de-Seine :

☎ 08 00 00 92 92

Tous les jours de 9h à 22h30

**Ordre des avocats des Hauts-de-Seine -
Permanences mineurs :**

« *ton 1er droit ? En parler à un avocat* »

Tribunal Judiciaire de Nanterre,

📍 179/191 av. Joliot-Curie, 92000 Nanterre

☎ 01 55 69 17 12

Sur RDV / 2 Mercredis par mois de 14h à 16h

**Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?**

Le mieux,
c'est d'en parler !



VICTIME D'INFRACTIONS PÉNALES

ADAVIP - 92 France Victimes 92 (Association D'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales des Hauts-de-Seine) :

Pour toute personne victime d'agressions, de violences au sein de la famille, de violences sexuelles, d'escroqueries, d'abus de confiance, de vols, d'accident de la circulation etc.



Services gratuits et confidentiels :

- **Permanences juridiques au Commissariat de Rueil-Malmaison :**
 - 📍 13 rue Charles-Floquet, 92500 Rueil-Malmaison
 - ☎ 01 41 39 49 00
 - Sans RDV / Lundi : 9h30 à 12h et mercredi : 14h à 17h
- **Permanences juridiques au Tribunal Judiciaire de Nanterre :**
 - Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal Judiciaire Nanterre
 - 📍 179/191 av. Joliot-Curie, 92000 Nanterre
 - Sans RDV / Lundi au vendredi : 10h à 12h et de 13h à 17h30
- **Consultations psychologiques :**
 - Siège de l'ADAVIP 92
 - 📍 57 rue Ernest Renan, 92000 Nanterre
 - ☎ 01 47 21 66 66 - sur RDV
- **Permanences sociales :**
 - Commissariat de Nanterre
 - 📍 54 rue du 19 mars 1962, 92000 Nanterre
 - ☎ 06 95 57 45 50 - sur RDV




NUMÉRO NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES : 116 006

de 9h à 19h 7j/7

LIENS UTILES

Retrouvez toutes les permanences de l'ADAVIP 92 dans les Hauts-de-Seine sur le site :

 <http://adavip92.fr/>


 adavip92@free.fr

Site pré-plainte :

 <http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

La déclaration en ligne permet d'effectuer une **pré-plainte** pour des faits d'atteintes aux biens (vols, dégradations, escroqueries...) pour lesquels l'identité de l'auteur n'est pas connue. Ce processus permet un gain de temps lors de la présentation aux forces de l'ordre. Contacté sous 24h, vous obtenez alors un rendez-vous dans le service de police pour finaliser le procès-verbal.

Site du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine :

 <http://www.hauts-de-seine.net/votre-collectivite/les-competences-et-les-actions/la-prevention-de-la-delinquance-et-laide-aux-victimes/>

ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS POTENTIELS

Auteur potentiel :

Pour ne pas risquer de devenir violent

☎ 08 019 019 11 - de 9h à 19h 7j/7



Ne frappez pas.

**Faites vous accompagner, préservez
votre famille des violences.**



AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES



VIOLENCES ? DANS LE COUPLE, AU TRAVAIL, EN FAMILLE,
SEXUELLES, PHYSIQUES OU MORALES

Femmes victimes de violences Hauts-de-Seine FVV 92 :
Soutenir et accompagner les femmes pour les aider à sortir durablement du cycle des violences conjugales et intrafamiliales.

☎ 01 47 91 48 44

- Écoute anonyme et confidentielle
Du lundi au vendredi : 9h30 à 17h30
- Écoute et accueil avec des permanences quotidiennes, des groupes de paroles et de l'accompagnement social.

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
DE VIOLENCES, APPELÉZ LE**



VIOLENCES FEMMES INFO : 39 19
(Numéro national, gratuit et anonyme)

Lundi au vendredi : 9h à 22h
Samedi et dimanche : 9h à 18h

Association L'ESCALE SOLIDARITÉ FEMMES :

Accompagnement et hébergement des femmes victimes de tous types de violences sur le nord des Hauts-de-Seine.

📍 6 allée Frantz Fanon, 92230 Gennevilliers

☎ 01 47 33 09 53 - Sans RDV à Gennevilliers pour un 1^{er} accueil :

- en individuel : mercredi et vendredi à 9h30,

- en groupe : mardi et mercredi à 14h30.

Permanences à Suresnes à la Maison pour la vie citoyenne & Point d'Accès au Droit

📍 28 rue Merlin de Thionville, 92150 Suresnes

☎ 01 41 18 37 36

Sur RDV / Lundi : de 14h à 17h

Permanence sans RDV à l'hôpital Foch de Suresnes les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois de 14h à 17h : s'adresser à l'accueil de l'hôpital pour être orienté vers la permanence.

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : accompagnement des victimes de violences au sein du couple.

Villa Familia

📍 6 allée de l'Amitié, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 57 53 - Sur RDV

Siège CIDFF

📍 71 rue des Fontenelles, 92000 Nanterre

☎ 01 71 06 35 50 - Sur RDV

Affaire familiales et ordonnance de protection au Tribunal judiciaire de Nanterre – Extension

📍 2/8 Rue Pablo-Neruda (RDC), 92000 Nanterre

Sans RDV / Du lundi au vendredi : 9h30 à 12h30

LIENS UTILES

Site du secrétariat d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes :

🌐 <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/>

Site stop violences :

🌐 <https://stop-violences-femmes.gouv.fr/>

Portail de signalement du Ministère de l'Intérieur :

🌐 <http://signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr/>

CONCILIATION / MÉDIATION

CONFLIT ENTRE PERSONNES PRIVÉES

Conciliateur de justice : **PAD**

CCAS,

📍 2 Place Jean-Jaurès, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 67 67

Le conciliateur de justice assure une permanence afin de favoriser le règlement rapide et à l'amiable des litiges entre personnes privées, à l'exclusion des affaires concernant l'état civil, le divorce, la reconnaissance d'enfant, les pensions alimentaires, la garde des enfants et l'autorité parentale.

Sur RDV / Deux lundis par mois : 8h45 à 11h45 /

Le mardi : 13h30 à 17h15 et le jeudi : 14h à 17h



INFORMATION POUR LES COUPLES ET LES FAMILLES

Consultation avec un médiateur familial :

Villa Familia,

📍 6 allée de l'Amitié, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 57 53 - Sur RDV

Permanences d'information sur la médiation familiale :

Tribunal Judiciaire de Nanterre - Extension,

📍 2/8 rue Pablo-Neruda (RDC), 92000 Nanterre

☎ 01 40 97 12 78 - Lundi au vendredi : 14h à 17h

LITIGE ENTRE CITOYEN ET UNE ADMINISTRATION OU UN SERVICE PUBLIC

Médiateur municipal :

Carole RUCKERT,

✉ carole.ruckert@mairie-rueilmalmaison.fr - Sur RDV

Centre administratif Jean Mermoz,

📍 16 rue Jean Mermoz, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 57 94

Le Médiateur municipal intervient en cas de litige entre un(e) Rueillois(e) et une administration ou un service public. Le Médiateur est saisi en seconde intention : le requérant doit avoir contesté la décision prise par l'administration ou le service public concernés avant de saisir le Médiateur (qui intervient alors en cas de décision non satisfaisante ou d'absence de réponse). Ni juge ni arbitre, indépendant et neutre, le Médiateur municipal est à la recherche de solutions équitables permettant la résolution d'un conflit sans saisine du tribunal administratif. Son intervention est gratuite et confidentielle, sur simple demande. Le Médiateur ne peut pas intervenir après la décision d'un juge.





DROITS DU CITOYEN

PERMANENCES DE DROIT

DROIT GÉNÉRAL

Relais d'accès au droit- Permanences généralistes assurées par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) :

Tribunal Judiciaire de Nanterre - Extension,

📍 2/8 rue Pablo-Neruda (RDC), 92000 Nanterre

Sans RDV / Lundi au vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 17h, excepté le mercredi et vendredi après midi

Ordre des avocats des Hauts-de-Seine- Accès au droit : civil, du logement, des étrangers.

Tribunal Judiciaire de Nanterre,

📍 179/191 av. Joliot-Curie, 92000 Nanterre

☎ 01 55 69 17 67 ou 01 55 67 17 00

Vendredi : 9h30 à 12h

Mineur auteur ou victime/ Représentants légaux / Professionnels de l'enfance :

☎ Une ligne téléphonique est mise en place par le Barreau des Hauts-de-Seine : 01 55 69 17 12

DROIT DU TRAVAIL

Avocat spécialisé en Droit du travail : PAD

CCAS,

📍 2 Place Jean-Jaurès, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 67 67

Sur RDV / Vendredi : 8h30 à 11h30



Ordre des avocats des Hauts-de-Seine :

Tribunal Judiciaire de Nanterre,

📍 179/191 av. Joliot-Curie, 92000 Nanterre

☎ 01 55 69 17 67 ou 01 55 67 17 00

Réservé aux personnes dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de l'aide juridictionnelle.

Sur RDV / Jeudi : 10h à 12h

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) :

Tribunal Judiciaire de Nanterre,

📍 179/191 av. Joliot-Curie, 92000 Nanterre

Sans RDV / Lundi : 14h à 17h



DROIT DES ÉTRANGERS

Association Solidarité Migrants Rueil :

Aide juridique et administrative.

📍 1^{er} étage du Centre socio-culturel des Mazurières,
41 rue des Mazurières, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 06 37 27 30 22 - Sans RDV

Exclusivement les 2^e et 4^e jeudi du mois.

Ordre des avocats des Hauts-de-Seine :

Tribunal Judiciaire de Nanterre,

📍 179/191 av. Joliot-Curie, 92000 Nanterre

☎ 01 55 69 17 67 ou 01 55 67 17 00 - Sur RDV / Jeudi : 9h30 à 12h

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) :

Centre socio-culturel Valérie Méot,

📍 5 résidence des Iris, 92000 Nanterre

☎ 01 46 52 59 00 - Sur RDV / Vendredi : 9h30 à 12h30

Siège CIDFF,

📍 71 rue des Fontenelles, 92000 Nanterre

☎ 01 71 06 35 50

Mardi : 14h à 17h

Point d'Accès au Droit

📍 39 rue Victor Hugo, 92400 Courbevoie

☎ 01 71 05 74 44

Mercredi : 9h30 à 12h30

Centre socio-culturel des Acacias :

📍 1 bis rue des Sorbiers, 92000 Nanterre

☎ 01 47 29 13 12 - Sur RDV / Vendredi : 14h à 17h

Maison pour la vie Citoyenne :

📍 28 rue Merlin de Thionville, 92150 Suresnes

☎ 01 41 18 37 36 - Sur RDV / Les 2^e et 4^e mardi : 9h à 13h



DROIT DU LOGEMENT

ADIL 92 (Agence départementale pour l'information sur le logement des Hauts-de-Seine) : **PAD**

Questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.

CCAS,

📍 2 Place Jean-Jaurès, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 67 67 ou 01 41 45 06 10 - Sur RDV / 2^e lundi : 13h30 à 16h

Association S.O.L.E.I.L (Solidarité et Insertion Par le Logement) : **PAD**

Aide à la constitution des dossiers logements – DALO ET DAHO.

CCAS,

📍 2 Place Jean-Jaurès, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 67 67 - Sur RDV / Mardi : 14h à 16h

Ordre des avocats des Hauts-de-Seine :

Tribunal Judiciaire de Nanterre,

📍 179/191 av. Joliot-Curie, 92000 Nanterre

☎ 01 55 69 17 67 ou 01 55 67 17 00 - Sur RDV / Vendredi : 9h30 à 12h30



DROIT CIVIL / DROIT DE LA FAMILLE

Avocat spécialisé en Droit de la famille : **PAD**

CCAS,

📍 2 Place Jean-Jaurès, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 67 67 - Sur RDV / Vendredi : 16h à 17h30

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) :

Permanences juridiques sur le droit de la famille :

Villa Familia,

📍 6 allée de l'Amitié, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 57 53 - Sur RDV

Permanences « affaires familiales » :

Tribunal Judiciaire de Nanterre - Extension,

📍 2/8 rue Pablo-Neruda (RDC), 92000 Nanterre

Sans RDV / Du lundi au vendredi : 9h30 à 12h30

Ordre des avocats des Hauts-de-Seine :

Permanences spécialisée en Droit de la famille (divorce, pension alimentaire, exercice de l'autorité parentale...).

Tribunal Judiciaire de Nanterre,

📍 179/191 av. Joliot-Curie, 92000 Nanterre

☎ 01 55 69 17 67 ou 01 55 67 17 00 - Sur RDV / 2 mardis par mois : 14h à 16h

Réservé aux personnes dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de l'aide juridictionnelle.



AUTRES PERMANENCES

AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES / ÉCRIVAIN PUBLIC

Association AGIR ABCD : **PAD**

Écrivain public, aide à la rédaction de documents administratifs.

CCAS,

📍 2 Place Jean-Jaurès, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 67 67 - Sur RDV / Le lundi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h30

PAD

Association AIDE ET CONSEILS :

Écrivain public, aide aux démarches (retraite, impôts, succession, domaine notarial).

CCAS,

📍 2 Place Jean-Jaurès, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 67 67 - Sur RDV / Un Lundi et un Mardi sur deux : 9h15 à 11h15

CONSOMMATION / GESTION BUDGÉTAIRE

UFC QUE CHOISIR : **PAD**

Défense des intérêts des consommateurs / information juridique liée à la consommation (en prévention ou en cas de litige).

CCAS,

📍 2 Place Jean-Jaurès, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 67 67 - Sur RDV / Le 2^e jeudi de chaque mois de 14h à 17h30 hors vacances scolaires.

CRESUS : **PAD**

Aide à la constitution des dossiers de surendettement

CCAS,

📍 2 Place Jean-Jaurès, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 67 67 - Sur RDV : Les 1^{er} et 3^e lundis : 9h à 12h

ACCÈS À LA SANTÉ

MGEN, santé mentale :

Aide aux personnes confrontées à des difficultés psychiques et à leur entourage.

☎ Prise de contact par téléphone au 01 47 32 67 67

Association MA COMMUNE, MA SANTÉ :

Aide à la recherche d'une mutuelle adaptée.

CCAS,

📍 2 Place Jean-Jaurès, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 67 67 - Sur RDV / Un mercredi par mois : 9h à 16h

Association HAR'CIEL :

Aide et écoute face au harcèlement en milieu scolaire.

☎ Prise de RDV au 07 66 22 72 43 ou au 01 47 32 67 67

✉ harciel@gmail.com



ACCÈS AU NUMÉRIQUE

Association CONTROLE-Z :

Aide aux démarches administratives en ligne.

CCAS,

📍 2 Place Jean-Jaurès, 92500 Rueil-Malmaison

☎ 01 47 32 67 67 - Sur RDV / Mardi : 10h à 12h

Espace de vie social - Résidence la Lutèce,

📍 178 Avenue du 18 Juin 1940 92500, Rueil-Malmaison

☎ 01 83 55 91 30 - Sur RDV / Vendredi : 10h30 à 12h30

LIENS UTILES

Ville de Rueil-Malmaison :

 <https://www.villederueil.fr/>

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

 <http://ccas-rueilmalmaison.fr/>

Le CCAS intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Les principaux champs d'intervention sont : la lutte contre l'exclusion, l'aide à domicile, la prévention et l'animation pour les personnes âgées, la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées et/ou handicapées, le soutien au logement et à l'hébergement, la petite enfance, l'enfance/jeunesse, le soutien aux personnes en situation de handicap.



NUMÉROS UTILES



Commissariat de Rueil-Malmaison : 01 41 39 49 00
Police Municipale : 01 47 32 46 46